

Le Mouflon, un livre de Gilbert Massol

par Xavier VACHEZ

Gilbert Massol est membre fondateur de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux-Espinouse, et aussi, membre fondateur et Président honoraire de la Société de protection de la nature du Languedoc-Roussillon (SPNLR).
Il vient de publier un ouvrage "Le Mouflon - Quel avenir pour les grands mammifères sauvages de montagne face à des activités humaines croissantes?", dont Xavier Vachez, président du Comité directeur gardois de la SPNLR, nous propose une présentation.

Cet article est paru dans le n° d'octobre - décembre 2005 du Bulletin de la Société de protection de la Nature du Languedoc-Roussillon

L'ouvrage de Gilbert Massol présenté ici, est une étude approfondie, mais pas seulement, de la biologie du mouflon de Corse dans son milieu d'adoption, le massif du Caroux dans l'Hérault, où il a été introduit en 1956 par l'auteur et le forestier Jean Prioton, en collaboration avec la Fédération des chasseurs de l'Hérault, et avec le projet de création d'un Parc national du Caroux. Le livre est préfacé par le docteur Pierre Pfeffer du Muséum national d'histoire naturelle, directeur de recherches au CNRS et défenseur de la grande faune sauvage menacée, comme l'éléphant. Le prologue est rédigé par Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, qui écrit : « *Le travail qui nous est présenté, bien argumenté, résulte d'une longue pratique de terrain et de fortes convictions protectionnistes. L'auteur a participé à l'introduction du mouflon dans le Caroux et, depuis, il collabore étroitement avec les chasseurs et les forestiers pour assurer à l'ongulé insulaire un destin digne de lui.* » Comme quoi protecteurs et chasseurs peuvent travailler ensemble...

Le massif granitique du Caroux fait partie des Cévennes du département de l'Hérault et domine de 1093 m la vallée de l'Orb et la station thermale de Lamalou-les-Bains, dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Gilbert Massol nous fait faire connaissance avec le mouflon et son histoire.

Les caractères sauvages du Mouflon et sa répartition dans le monde

« *L'animal sauvage a-t-il encore une place dans notre civilisation d'Europe occidentale de l'Ouest ? Sûrement, mais pas celle que l'Homme veut lui assigner.* » (C. DENTALETCHE, à propos de l'ours). Dieu merci pour lui, le mouton n'est pas une espèce à problème (pour l'Homme s'entend). L'animal, 0,70 m au garrot, est un ovin (famille des bovidés), un ongulé ruminant dont les cornes sont persistantes, à la différence des bois des cervidés.

Il aime les espaces ouverts, le climat sec, le sol dur et bien drainé, craint l'humidité et surtout la neige, qui entrave ses déplacements, ses sabots n'ayant pas la conformation adéquate. Sa trace remonte à la période du Néolithique et au Moyen-Orient : c'est à cette période que le mouton anatolien fut introduit en Sardaigne et en Corse, où la race a, depuis, su se maintenir dans l'intégrité de ses caractères originels (ainsi qu'à Chypre). La Corse compte aujourd'hui 600 individus de souche. Mais le mouton méditerranéen constitue l'une des dix sous-espèces dont l'aire de distribution, au travers des steppes et des hauts reliefs, atteint l'Ouest de l'Himalaya. Les premières domestications remontent au VIII^e siècle av. J.-C. en Mésopotamie. En Europe continentale, les premières introductions depuis les îles méditerranéennes remontent au XVIII^e siècle, comme animal de parc en raison de sa beauté et de ses « mœurs paisibles », mais aussi dans les enclos de chasse comme gibier (Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne).

Photo 1 :
Beaux mâles adultes
Photo © M. Coroir



La beauté du mouton méditerranéen et son comportement

Le bétail a un port altier, une silhouette fine et gracieuse, des cornes imposantes, spiralées, très dégagées de l'encolure, le pelage brun roux, lisse et luisant en été, plus foncé en hiver. La brebis est plus claire, mais les deux sexes arborent des taches blanches sur le museau, le ventre et les membres. Seul le mâle présente une selle blanche. La brebis est souvent pourvue de cornes moins développées que celles du bétail.

L'ouïe, l'odorat et la vue sont d'une acuité surprenante. Le bruit qui alerte doit être complété par une information visuelle et/ou olfactive. L'alerte (provoquée par un élément étranger : prédateur, homme...) se traduit par : le lever (si l'animal ou le groupe sont couchés), l'immobilité (si les mêmes sont debout). Si aucune menace se précise (provoquant la fuite) l'animal ou le groupe reprennent leur occupation première jusqu'à la prochaine alerte, car le guet est constant.

Reproduction

L'auteur nous la décrit ainsi.

“ *Les moutons vivent sous le régime de la séparation des sexes au cours de la plus grande partie de l'année. D'un côté, les hardes matriarcales composées de femelles adultes avec leur jeune de l'année et souvent celui de l'année précédente ; de l'autre, les groupes de mâles subadultes, et les vieux mâles solitaires.*

Ce n'est qu'à la période du rut (15 octobre-15 décembre) que mâles et femelles se regroupent en petites hardes de 10 à 15 individus, lesquelles peuvent s'agglutiner à d'autres et constituer des troupeaux importants. Il n'y a pas alors de parade nuptiale à proprement parler, mais simplement un prélude amoureux, un comportement reproducteur commun à beaucoup d'ongulés. Des luttes, en général sans conséquences graves, opposent les mâles dominants aux autres mâles. Les chocs frontaux, très violents, sont entendus à plus de 1000 m. La période des amours achevée, mâles et femelles restent encore quelques temps ensemble, puis se séparent et reprennent leur formation habituelle.

Les mises bas se situent approximativement entre le 15 mars et le 15 mai. Après cinq mois de gestation, les femelles, s'éloignant du groupe, donnent naissance à un agneau –

rarement deux – en des lieux retirés. Le jeune mouflon, dès le premier jour de sa naissance, est capable de suivre sa mère qui, bientôt, retrouve le clan matriarcal.”

Régime alimentaire

Les pâtures s'exercent de très bonne heure le matin ou tard le soir, et même la nuit. De ce fait, les mouflons sont difficilement observables.

Leur régime alimentaire est extrêmement varié, ce qui permet à ces ruminants de subsister sans aucune difficulté tout au long de l'année, dans la mesure, nous rappelle l'auteur, où ils occupent un habitat correspondant à leur milieu d'origine, la région méditerranéo-montagnarde. Au menu, en dehors de diverses variétés de graminées : des feuilles d'arbousier, chêne vert, houx, châtaignier, hêtre, chèvrefeuille, ronces, genêt, fougère ; des fruits : arbouses, glands, châtaignes, faines, baies etc. et aussi : champignons, lichens. S'ils sont très friands de sel, ils n'attaquent pas l'écorce des arbres et commettent rarement de dégâts aux cultures, contrairement aux sangliers.

Les aléas des introductions diverses

En France continentale, sous l'impulsion du Conseil supérieur de la chasse, des lâchers ont été effectués dans la nature : en 1949 dans le Mercantour, en 1954-55 dans la Réserve naturelle des Bauges et Aigoual, en 1957 dans la Réserve de chasse du Carlit, et enfin en 1956-60 dans le Caroux-Espinouse. Sauf dans ce dernier cas, il ne s'agissait pas de mouflons de Corse où sa situation préoccupante avait été dénoncée dès 1923. Dans les autres cas, le souci de la pureté des origines, s'agissant de gibier, n'était pas dominant, et les lieux de lâchers pas toujours conformes aux exigences écologiques des animaux, particulièrement quand il s'agissait des Kerguelen en Antarctique et, à l'étranger, des Canaries ou d'Hawaï !

Au contraire, dans le cas du Caroux-Espinouse, il y eut le souci premier de protection et de maintien de la pureté des origines corses, dans un milieu très proche. Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, chasseurs, forestiers, protecteurs partageaient ces soucis. Si un Parc national

ne vit pas le jour, la Réserve domaniale du Caroux, créée en 1956, devint nationale en 1973 et, depuis, est maintenant incluse dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. D'importants travaux scientifiques y sont réalisés sur le mouflon. Jusqu'en 1967 et la publication de la monographie de P. Pfeffer, les connaissances sur la biologie du mouflon étaient inexistantes, ce qui explique le nombre d'erreurs commises à son sujet.

Le mouflon face au métissage et à la prédatation

L'on ne saurait utiliser les mêmes critères pour l'Homme et l'animal. L'un des problèmes pour conserver la race du mouflon de Corse est celui du risque de croisement avec la brebis domestique. L'auteur ne voit pas d'autre solution que la non-introduction du premier dans les zones qui ne lui conviennent pas, ou qui sont occupées par les ovins domestiques, et l'élimination des produits des croisements (on rencontre le même problème dans le cas du sanglier et du porc, dont le croisement, au résultat catastrophique, complique encore la gestion du nuisible.)

Quant aux prédateurs, si le mouflon ne les avait guère connus jusqu'à présent (sauf l'Homme), il en trouve un en face de lui désormais, dans le Mercantour pour commencer : le loup. Il lui faudra du temps pour s'adapter à cette nouvelle situation, et aux gestionnaires pour en tirer des conclusions.

Photo 2 :
Jeune mâle
Photo © M. Coroir



De l'utilité des prédateurs

Les mouvements écologistes sont le plus souvent partisans de la réintroduction des grands prédateurs (loup, ours, lynx...) et considèrent le premier non dangereux pour l'Homme (*Note de X. Vachez* : cela ne paraît pas si sûr à la lecture de documents d'archives du début du XIX^e siècle, émanant de lieutenants de louveterie et de maires cévenols). Quoi qu'il en soit, le loup n'a pas été réintroduit, mais s'est réintroduit lui-même depuis l'Italie.

Gilbert Massol considère que l'absence de prédateurs nuit à la dynamique des écosystèmes, à l'équilibre biologique et comportemental des populations sauvages. Les ongulés sauvages ne peuvent le demeurer qu'en subissant la pression salutaire du prédateur naturel, la peur constante de celui-ci : cette peur « est à la fois une servitude douloureuse et l'origine d'une intensité de vie qui développe leurs réflexes, leur vitesse, leur présence au monde ».

La physiologie des herbivores, leur anatomie, leur éthologie, leur dynamique sont conditionnées par l'existence du prédateur. Si celui-ci disparaît, la plupart de leurs mécanismes biologiques subissent des modifications.

C'est d'ailleurs à partir de ces observations, relevant du mode empirique, que l'Homme est parvenu à apprivoiser, puis à domestiquer, différentes espèces animales dès le Néolithique au Moyen-Orient.

Photo 3 :
Jeune agneau
Photo © M. Coroir



Préoccupations conservatoires

L'auteur estime la situation du mouflon méditerranéen un peu fragile. Ainsi, en Corse, d'environ 4000, en 1900, la population a régressé à 600 aujourd'hui. En Sardaigne, elle était évaluée à environ 3000 en 1994. A Chypre elle serait de 900 à 1500, mais y est très protégée. En France continentale en dehors du Caroux, 65 groupes sont recensés dans 25 départements, totalisant environ 10 000 têtes, mais pas toujours avec un pedigree irréprochable et dans des biotopes pas toujours favorables (y compris leur acceptation par les habitants) : il propose donc la création de réserves spécifiques pour que les animaux y trouvent la tranquillité.

Mais aussi la création d'autres troupeaux de souche corse (pour la France) ou sarde (pour l'Italie) ou même locale (pour le Moyen-Orient). Pour le berceau corse, étaient souhaités en 1923 : le respect de la loi sur la chasse, la réduction de la période de la chasse au mouflon, la création de deux réserves où celle-ci serait interdite. Aujourd'hui, si tout prélèvement est interdit depuis 1953 en raison de la faiblesse des effectifs, il n'existe en Corse ni réserve naturelle, ni réserve nationale de chasse pour la protection du mouflon. Dans la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux, la chasse est depuis longtemps interdite par un accord entre la Société de protection de la Nature du Languedoc-Roussillon (SPNLR), la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault et l'Office national des forêts.

Pour des espaces naturels consacrés à la vie sauvage

De l'économie de Nature, la société est passée sans transition à l'exploitation économique et maintenant ludique de celle-ci. Véhicules 4/4, motos vertes, VTT, parapentes, ULM, avions, planeurs, sports nautiques et sports d'hiver, envahissent l'espace et perturbent la vie sauvage, comme d'ailleurs le ramassage à grande échelle des champignons au moment du rut des grands mammifères. Lorsque la fréquentation humaine devient significative estime l'auteur, le dérangement causé à l'animal modifie son état interne, ses comportements : ses déplacements sont perturbés, ses rapports avec ses congénères le

sont également (dislocation des hardes très souvent) ainsi que ceux avec les autres espèces. Il peut s'ensuivre des stress susceptibles de provoquer une modification du comportement sexuel. Mais même toute présence humaine inhabituelle peut poser problème :

« La coexistence pacifique entre animaux sauvages et visiteurs ne paraît guère souhaitable, au contraire, il faut laisser à l'être sauvage que l'on doit respecter comme tel le statut qui lui convient, afin que ses comportements soient en accord avec sa nature profonde. »

« Certains naturalistes, poursuit Gilbert Massol, considèrent pourtant que le promeneur, à l'intérieur des espaces protégés, et dans la mesure où il ne s'écarte pas des sentiers autorisés, ne constitue nullement un dérangement pour les animaux sauvages. A preuve, ceux-ci, devant ce code de "bonne conduite" diminuent leur distance de fuite, n'identifiant pas l'intrus à un danger potentiel. Sans doute. Mais lorsque l'animal sort (inévitablement) de son lieu préservé, il adopte la même attitude vis-à-vis du chasseur, son prédateur de substitution [...] La question reste de savoir si l'on veut assurer la protection des espèces animales sauvages parce qu'elles représentent un élément précieux et irremplaçable de la biodiversité, ou bien si l'on veut les maintenir pour la seule satisfaction ou la seule prédation de l'homme, au prix de leur dénaturation.

Le remède ? Une distinction indispensable à établir entre des zones de loisirs consacrées aux activités récréatives, sportives et culturelles, et des espaces naturels protégés, intangibles, de vastes dimensions, destinés à permettre aux animaux sauvages d'évoluer en toute quiétude, selon les exigences qui leur sont propres, et non pas de vivre là pour l'unique plaisir des visiteurs en tant qu'objets – voire attractions. »

A propos de vastes espaces : pour 1000 mouflons par exemple, une densité de 8 animaux par km² étant souhaitable, on arrive à 125 km² d'un seul tenant pour une réserve (plus une zone tampon souhaitable). Quant aux conditions de réimplantation de l'ours dans les Pyrénées, 50 ours étant un chiffre minimum pour son succès, 500 à 1000 km² sont nécessaires, soit 10 à 20 km² par animal. Un espace plus restreint conduirait à rendre artificiels les modes de vie de l'ours et à générer des conflits avec l'Homme. Nous en sommes loin, sinon en matière de conflits, du moins en matière d'espaces...

A propos des forêts domaniales : la gestion économique des forêts est souvent en opposition avec une bonne gestion du grand gibier. Mais quand il s'agit de réserves nationales en territoire forestier, il serait préférable de pratiquer une préservation/gestion rigoureuse de la grande faune, impliquant un rapport équilibré entre les effectifs de celle-ci et les capacités du milieu à l'accueillir.

Les Parcs nationaux et les Réserves naturelles

L'immense succès que connaissent les Parcs nationaux provoque une sur-fréquentation de ces territoires privilégiés et les objectifs de protection du milieu naturel, physique et surtout biologique ont du mal à être atteints. Protection de la nature et tourisme de masse, avec les formes d'aménagement auxquelles celui-ci conduit, relèvent d'un paradoxe difficilement gérable, en particulier en France où les Parcs ne sont pas immenses. Pour illustrer la perte de caractère sauvage de la faune, l'auteur cite une scène observée dans le Parc national des Ecrins en 1992 : l'observation par trois personnes, sans précautions particulières et à découvert, durant un quart d'heure, de deux chamois broutant à 10 m. Les animaux se contentaient de relever la tête de temps en temps ! Dans le Parc national du Mercantour, ce sont des visiteurs n'arrivant pas à se débarrasser d'un bouquetin plutôt collant. Les marmottes deviennent de moins en moins farouches. Dans la forêt de Tronçais (Allier) à l'époque du brame des

Photo 4 :
Groupe de femelles cornues avec jeunes de l'année précédente
Photo © M. Coroir



Le Mouflon

Quel avenir pour les grands mammifères sauvages de montagne face à des activités humaines croissantes ?

Préface du Dr. Pierre Pfeffer, Directeur de recherche au CNRS
Prologue de Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

"Dans l'ouvrage qu'il publie, Gilbert Massol nous invite à une réflexion sur les conditions dans lesquelles peut encore s'épanouir la vie sauvage — en particulier celle des grands mammifères — en nos pays occidentaux à forte densité humaine. La question n'est pas simple. Elle intéresse tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont concernés par une gestion raisonnée de notre grande faune, qu'ils soient forestiers, scientifiques, naturalistes, protecteurs ou chasseurs. Le travail qui nous est présenté, bien argumenté, résulte d'une longue pratique de terrain et de fortes convictions protectionnistes."

Extrait du prologue de J.-P. Gaillard

2005, 112 pages, prix 15 euros, port compris
Copyright 2005 Gilbert Massol, auteur – éditeur
3 impasse du Castelet 34240 Lamalou-les-Bains
Tél./Fax : 04 67 95 20 39



métropolitaine, elles sont actuellement au nombre de 134 pour 2800 km², soit 0,5% du territoire, ce qui est bien peu (*Note personnelle de l'auteur* : et avec de plus en plus de difficultés financières, comme tout ce qui concerne la protection de la nature).

Considérations cynégétiques

Si sa condamnation du tourisme de masse dans la nature est absolue, Gilbert Massol partage l'opinion de Jean Dorst à propos de la chasse, facteur de protection. Ce grand naturaliste écrivait dans « Avant que nature meure » : « *la chasse bien comprise constitue en fait non un mal qu'il faut supprimer ou subir, mais l'utilisation rationnelle de certaines zones marginales, de ce fait même (alors) préservées de transformations intempestives beaucoup plus préjudiciables à la conservation de la nature tout entière.* »

Si au passage le protecteur du mouflon critique les dérives des battues administratives d'animaux « nuisibles » telles que pratiquées, il voit dans la chasse, y compris dans la chasse au mouflon (qui n'est pas une espèce protégée) un moyen de sauvegarde de territoires convoités pour d'autres destinations (comme l'urbanisation), et il reconnaît à ce gibier des qualités cynégétiques certaines. Mais pour cela, il faut d'abord que sa pérennité soit assurée, ce qui n'a pas été le cas partout, même où les milieux lui sont favorables.

X.V.

Photo 5 :
Femelle adulte
non cornue
avec jeune femelle
Photo © M. Coroir

cerfs, les phares des multiples voitures et leur omniprésent ronronnement tuent toute intimité à cette fête nocturne de la nature, etc.

Il ne peut être reproché au public de rechercher le contact avec la nature, preuve qu'il l'aime, mais il n'est pas facile de le convaincre du dérangement qu'il occasionne à la faune. La seule solution consiste à établir des zonages, certains secteurs étant interdits au public. Nous retrouvons la nécessité des Réserves naturelles. En France

Xavier VACHEZ
Société de protection de la Nature
du Languedoc-Roussillon Comité du Gard
BP 1414 30017 Nîmes cedex 1
Tél. : 04 66 29 67 69
Mél : spngard@free.fr
Internet : <http://spn-gard.free.fr>

